Conditions Générales de Service (CGS)

Version 1.1 – 01/01/2026

Article 1 – Objet, Champ d'Application et Licence

1. **Objet :** Les présentes CGS définissent les conditions d'utilisation et d'accès aux fonctionnalités d'administration, de gestion des membres, de création d'événements et de facilitation des transactions, collectivement dénommées le **"Service d'Administration"**, fournies par l'Éditeur via le site **https://easyasso.com** (le « **Site** »).
2. **Acceptation :** L'accès et l'utilisation du Service d'Administration par le Gestionnaire impliquent l'acceptation sans réserve des présentes CGS.
3. **Licence d'Utilisation :** L'Éditeur concède au Gestionnaire, agissant pour le compte du Licencié, un droit personnel, non exclusif et non transférable d'utiliser le Service d'Administration pour la durée du Contrat de Licence de Service.

Article 2 – Définitions Spécifiques

- **Contrat de Licence de Service :** Tout contrat de licence portant sur l'utilisation du Site entre l'Editeur et le Licencié.
- **Données du Licencié :** L'ensemble des données personnelles des membres et des clients de l'association, ainsi que les données relatives à l'activité de l'association (calendriers, prix, etc.), stockées via le Service d'Administration.
- **Editeur :** Monsieur Jean-Marc Boutaud.
- **Gestionnaire :** La personne physique agissant sous l'autorité du Licencié et utilisant le Service d'Administration (membre du bureau, trésorier, etc.).
- **Licencié :** L'association ou l'organisme ayant souscrit le Contrat de Licence de Service auprès de l'Éditeur.

Article 3 – Accès au Service et Sécurité

1. **Authentification :** L'accès au Service d'Administration nécessite l'utilisation d'identifiants et de mots de passe personnels.
2. **Responsabilité du Gestionnaire :** Le Gestionnaire et le Licencié sont seuls responsables de la **confidentialité** et de l'utilisation de ces identifiants. Le Licencié s'engage à informer immédiatement l'Éditeur de toute utilisation non autorisée.
3. **Maintenance :** L'Éditeur s'engage à maintenir le Service d'Administration dans des conditions opérationnelles raisonnables. L'Éditeur pourra suspendre l'accès pour des opérations de maintenance technique, sans que cela n'ouvre droit à indemnisation. Le Service d'Administration est fourni **"en l'état"**.

Article 4 – Sous-Traitance des Données (Conformité au Règlement Général sur la Protection des Données - Règlement UE 2016/679 (RGPD))

Les parties reconnaissent que le **Licencié** est le **Responsable du Traitement** des Données des Utilisateurs du Licencié, et que l'Éditeur agit en qualité de **Sous-Traitant**.

1. **Exécution :** L'Éditeur s'engage à traiter les Données du Licencié pour les stricts besoins de l'exécution du Service d'Administration (stockage, affichage, modification).
2. **Traitement à des fins internes** : L'Éditeur est autorisé à collecter et traiter les données relatives à l'activité des Gestionnaires (fréquence de connexion, utilisation des fonctionnalités, interactions avec l'interface) pour ses propres besoins d'amélioration, de maintenance, et de statistiques d'usage interne du Service d'Administration. Ce traitement est réalisé sur la base de l'intérêt légitime de l'Éditeur à assurer la performance et l'évolution de son service.
3. **Sécurité :** L'Éditeur met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir un niveau de sécurité adapté au risque, incluant la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données.
4. **Assistance :** L'Éditeur s'engage à assister le Licencié, dans la mesure du possible et dans la limite de ses moyens techniques, pour lui permettre de répondre aux demandes d'exercice des droits de ses membres (accès, effacement, portabilité).

Article 5 – Obligations Spécifiques du Gestionnaire

Le Gestionnaire s'engage à :

1. **Usage conforme :** Utiliser le Service d'Administration conformément aux lois en vigueur et aux **Conditions Générales d'Utilisation** de EasyAsso.com accessible sur le Site.
2. **Légalité du contenu :** Garantir la légalité et la véracité de toutes les informations (calendriers, tarifs, descriptions d'événements) saisies via le Service d'Administration.
3. **Protection des Données du Licencié :** S'assurer, pour le compte du Licencié, que toutes les obligations légales (CGV, information sur le médiateur) sont remplies envers les Utilisateurs, tel que défini dans le Contrat de Licence de Service.

Article 6 – Propriété Intellectuelle

Le Gestionnaire reconnaît que l'ensemble du code, de l'interface graphique, de la structure et des fonctionnalités du Service d'Administration est et demeure la propriété exclusive de l'Éditeur. Toute reproduction, modification ou distribution non autorisée du logiciel est strictement interdite.

Article 7 – Droit Applicable et Litiges

Les présentes CGS sont régies par le droit français. Tous les litiges relatifs à l'utilisation du Service d'Administration, après échec d'une tentative de résolution amiable, seront soumis à la compétence des tribunaux du ressort du domicile de l'Éditeur.